

Comité Val de Marne FSGT  
Espace Fédéral Territorial

# Les actes de la Quinzaine des Clubs et des Comités

DU 25 JANVIER AU 7 FÉVRIER 2025

Les financements publics du sport pour tous...

Foot à 11 & Arbitrage à 2 - Formation en Vidéo...

Les différentes formes de handicap en APS...

Développer l'engagement des jeunes dans la vie sportive  
et associative...

Les commissions de discipline font leur théâtre forum...

Assemblée des associations Ivryennes FSGT...

Conférence gesticulée :

Nage, vole, glisse : le Sport c'est Politique!...

1er tournoi Féminin+ de Foot à 7 autoarbitré...



# Sommaire

Financements publics du sport pour tous : inquiétudes et revendications.....	1
Des jeunes qui pratiquent et qui s'engagent dans les associations sportives : Pourquoi ? Comment ? Quels projets fédérateurs ? .....	7
Les pratiques partagées des personnes en situation de handicap et des personnes valides : Jouer... Progresser... Réussir... Ensemble.....	11
Formation de formateur : Arbitrage à 2 en football à 11. Retour vers le futur... en vidéo .....	16
Les Commissions disciplinaires : Un pilier de la justice sportive.....	18
Assemblée des associations Ivryennes FSGT - Ex US Ivry.....	20
Premiers tournois de Foot à 7 auto arbitrés féminin + en Val de Marne.....	23
Conférence gesticulée : Nages, Voles, Glisses. Le sport c'est politique ! .....	23
Liste des participants.....	24

*Rédaction : Farid Bensikhaled - Marius Hulot - Clémence Beaufrère - Mathieu Gallicier - Ahmadou Ly - Tom Helie - Laurent Moustard*

## Financements publics du sport pour tous : inquiétudes et revendications...

En introduction à l'AG de la Ligue Ile de France de la FSGT, le comité Val de Marne accueillait Emmanuelle Bonnet Oulaldj administratrice du CNOSF, Mme Evelyne Ciriegi présidente du CROSIF et Mme Zainaba Said Anzum conseillère départementale déléguée aux sports de la Seine Saint Denis. Objectif de la matinée : disposer d'un éclairage sur l'actualité du financement public du sport pour tous après les JO et aider les responsables des structures FSGT et des clubs à mieux définir leurs revendications.

Plus de six mois après les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, que reste-t-il de l'héritage des Jeux ? Dans le contexte d'instabilité du gouvernement et d'absence de budget pour 2025, qu'en est-il du financement public du sport pour tous ?

Les ménages et les collectivités territoriales contribuent au financement du sport à hauteur de 50% des dépenses.

- 21 milliards d'euros proviennent des familles et des ménages,
- 11 milliards d'euros des communes,
- 800 millions des départements,
- 600 millions des régions.

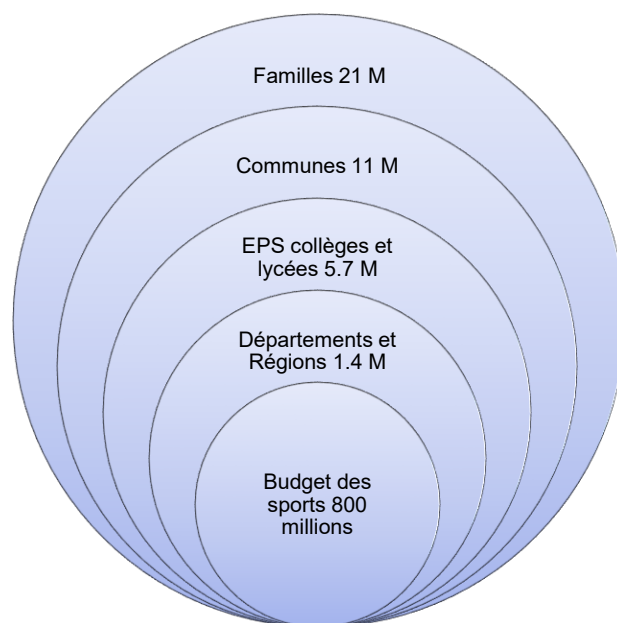
L'État, quant à lui, contribue à hauteur de 5,7 milliards d'euros pour l'éducation physique à l'école. Pourtant, selon les dernières informations, le budget des sports ne représenterait que 753 millions d'euros dans le projet de loi de finances 2025, marquant une baisse de 25 % par rapport à 2024. En 2024, ce

budget était financé à hauteur de 775 millions d'euros par les impôts, complétés par les taxes affectées sur les paris sportifs, celles de la Française des Jeux et la taxe dite "Buffet" sur les droits TV, pour un montant total de 166 millions d'euros. La répartition du gouvernement Barnier prévoyait une baisse de 23 %, tandis que celle du gouvernement Bayrou atteint -30 %. La part du budget des sports dans celui de l'État n'a jamais été aussi faible.

Le plafonnement de la taxe sur les paris sportifs provoque une perte de 113 millions d'euros

Si la taxe Buffet sur les droits TV souffre de la baisse drastique des droits TV avec -20% de revenus, c'est le plafonnement envisagé à 100 millions de la taxe sur les paris sportifs qui plonge le budget dans le rouge. À l'opposé, un déplafonnement permettrait d'engranger 113 millions d'euros supplémentaires, soit 213 millions environ – ce qui supposerait moins de bénéfices pour les organisateurs de paris sportifs.

Le financement du sport en France



## À l'opposé des objectifs de l'héritage des JO sur les équipements sportifs

Concernant les équipements sportifs du sport pour tous, il y a urgence : 60% des piscines et des gymnases sont vieux de plus de 30 ans et n'ont jamais été rénovés. L'État va diminuer de 10% les dotations dédiées aux collectivités pour accompagner la transition écologique dans le domaine du sport. L'État prévoit aussi d'abandonner un tiers du financement des installations sportives situées dans les quartiers de la politique de la ville. On est à l'opposé de l'héritage des JO vanté par l'État. Un autre symbole parle de lui-même : l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD) voit ses compétences augmenter dans le même temps où son budget baisse de 500.000 euros (-4%).

Le budget de la jeunesse et de la vie associative est aussi abîmé. Pour résoudre la crise du budget du service civique, l'État va utiliser une partie du budget de la jeunesse et de la vie associative. Quant au service national universel (SNU) des revendications sont faites par tous les bancs de l'Assemblée Nationale pour le supprimer ce qui permettrait de rendre 130 millions d'euros au budget de la JVA.

## Mépris du gouvernement et résistance des sénateurs.

Le 15 janvier dernier, veille de la présentation de son budget par la toute nouvelle Ministre des sports du gouvernement Bayrou, le Sénat est averti d'une nouvelle coupe budgétaire après celles annoncées les semaines précédentes pour réduire la dette de l'État. Le budget des sports qui ne représente jusqu'à présent que 0.19% du budget de l'État se voit encore amputé de 34

millions d'euros. Dans la foulée, le Sénat vote contre à l'unanimité et un amendement d'un sénateur est même adopté pour augmenter l'enveloppe budgétaire de 80 millions d'euros. Qu'est ce qu'il restera de tout cela à l'issue de la navette parlementaire ? Quels seront les choix définitifs ?

## À côté des discours, des besoins urgents et criants.

Depuis de nombreuses années maintenant, la France a démontré son savoir-faire pour organiser des événements sportifs spectaculaires. Tout le discours qui accompagnait la préparation et les investissements liés aux Jeux Olympiques a consisté à donner pour horizon le fameux héritage des Jeux Olympiques. 6 mois après les Jeux, on sait ce qu'il en reste.

Une communication bien orchestrée a voulu faire croire aux citoyens qu'il suffisait par exemple d'instaurer 30 minutes obligatoires de sport pour que les professeurs d'école, sans formation préalable, s'engagent dans le dispositif. Interrogeons n'importe quel dirigeant de club ou de fédération et il répondra à coup sûr que le sport à l'école, les équipements sportifs et la formation de l'encadrement font partie des premières conditions à réunir pour développer la pratique sportive du plus grand nombre.

Que faut-il penser de la rengaine de « com » d'une « France plus sportive » quand toutes les enquêtes successives soulignent que la condition physique et l'endurance des adolescents a baissé de 20% en 20 ans ou que 37% des enfants de 6 à 10 ans et 73% des jeunes de 11 à 17 ans n'atteignent pas les recommandations en matière d'activité

physique ? Ou bien que 47% des femmes et 29% des hommes sont physiquement inactifs<sup>1</sup> ? Ou encore que l'espérance de vie en bonne santé est en baisse ?

#### Apolitisme et désunion du mouvement sportif

La conférence du sport regroupe l'État, le Medef, le CNOSF et les collectivités territoriales. La fameuse Agence Nationale du Sport. Elle devrait être un lieu pour agir en faveur d'une véritable politique de l'État pour développer les activités physiques et sportives dans toutes les catégories de la population. Toutefois, on constate plutôt la désunion. Un exemple : lors du CA du CNOSF les représentants des fédérations ont décidé la veille qu'ils devaient quitter la salle au moment de la présentation par la Ministre des sports de son budget. Le jour J, seuls une vingtaine se lèveront de leur siège en guise de protestation. L'apolitisme affiché des dirigeants des fédérations aura eu raison des velléités protestatrices. Quand bien même, le sport n'est que politique au sens où le sport agit sur la société et les individus.

Désuni donc et alors qu'il lui faudrait des responsables qui portent la voix de la base, le CNOSF constate aussi des difficultés nouvelles pour les CDOS<sup>2</sup> à présenter des listes complètes dans le cadre des élections de leurs comités directeurs.

La gestion par les fédérations des crédits de l'ANS et des subventions de l'ex CNDS aurait pu être un outil pour influencer la politique du sport en France et progresser dans la voie du

développement du sport pour tous . Malheureusement, sa gestion désormais déconcentrée et partagée n'a fait que déguiser un transfert de charges subi ou assumé - c'est selon - par les fédérations sportives, qui en ont aussi subi les écueils. Charge de gestion supplémentaire, traitement des dossiers, difficultés des responsables de clubs à remplir les dossiers de subventions, effet de saupoudrage et manque d'effet levier pour agir de façon efficace et durable...

Pour Mme Zainaba Said Anzum conseillère déléguée élue aux sports de la Seine Saint Denis, le budget des sports proposé par l'État relève du mépris quelques mois seulement après les JOP...

*On sait aujourd'hui que le département va subir une baisse des recettes de l'État, pas encore à quel niveau. Le sport et la culture sont des biens communs et malgré la baisse des recettes du département, on essaye dans le 93 de ne pas impacter les partenaires du mouvement sportif. Nos aides dans le sport se répartissent entre l'aide à la structuration du mouvement sportif, l'aménagement et les investissements sur les équipements sportifs et enfin le développement d'actions autour du sport citoyen et du sport inclusif. Le département s'est beaucoup investi pour faire en sorte que l'ensemble du mouvement sportif rentre dans le dispositif de l'appel à projet « impact 2024 ». Il y a donc eu beaucoup de projets. Mais maintenant que les JOP sont passés, les projets ne sont plus soutenus. Alors qu'il est important qu'il y ait une continuité de soutien pour développer la pratique sportive de la population en Seine Saint Denis ; Alors qu'il y a besoin de rattraper l'important retard en matière d'équipements sportifs et de rénovation énergétique et qu'une convention a été passée avec l'ANS pour développer les terrains de proximité, l'ANS a décidé aussi de réduire les investissements en Seine Saint Denis...*

<sup>1</sup> Source Onaps : Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité

<sup>2</sup> CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif

## Changer d'attitude en faisant un peu d'introspection

Un changement d'attitude s'impose à plusieurs niveaux. D'abord, le mouvement sportif, clubs et fédérations compris, n'aurait-il pas intérêt à faire un peu d'introspection en assumant ses propres responsabilités.

Qu'en est-il des cotisations à plusieurs centaines d'euros qui sont autant de freins aux inscriptions pour les familles des milieux populaires ?

Qu'en est-t-il des postures et des pratiques monopolistiques de certaines fédérations sportives olympiques<sup>3</sup> qui lorgnent sur les licenciés des fédérations affinitaires, au risque de les affaiblir, alors que ces dernières proposent des activités peu coûteuses et adaptées aux besoins et aux motivations des individus ?

D'autre part, la principale richesse du mouvement associatif demeure justement sa capacité à associer ses adhérents à la vie des associations, des activités, des projets. Depuis 1995, encouragées par les injonctions et les aides de l'Etat qui voyait le sport comme un gisement d'emplois, de nombreuses associations sportives, du moins celles en capacité d'embaucher, ont répondu à la demande grandissante et diversifiée d'APS dans la population par la professionnalisation de l'encadrement sportif. Avec des effets sur les couts d'adhésion qui ont explosé – de 300 à six00 euros dans les activités footballs, tennis, natation. De plus, cette professionnalisation s'est accompagnée d'un

développement d'une logique de prestation de services qui incite les adhérents à se comporter en consommateurs et à ne plus savoir distinguer aujourd'hui le « basic fit » du coin de l'association sportive à laquelle leur enfant est inscrit. Au détriment d'une logique de formation et d'accompagnement des encadrants bénévoles...

## Construire les différents niveaux de revendication.

Le sport de toute la population n'est-il pas un bien commun ? Ne faut-il pas considérer « Grande Cause Nationale » la santé par la pratique du sport tout au long de la vie ? Répondre à ces questions en construisant les arguments pour y répondre constitue un premier niveau de revendication à construire avec l'ensemble des acteurs du sport.

Ensuite, ne faut-il pas revendiquer d'être associé à la construction des décisions politiques à tous les échelons et sans fausse concertation ? Pour pouvoir réellement construire des réponses adaptées aux plus près des besoins des bassins de population. Quand l'ANS décide mécaniquement des enveloppes de subvention par territoire, elle en oublie les spécificités de chacun des territoires. En Ile de France, les coûts de pratique plus élevés et la cherté de la vie et du logement sont des éléments qui ne sont plus pris en compte depuis le transfert au mouvement sportif de la gestion des subventions du PSF (ex CNDS) Qui plus est dans une région qui dispose d'un des taux d'équipements sportifs les plus faibles rapporté à sa population. Il en est de

---

<sup>3</sup> Elles obligent les clubs affiliés à leurs fédérations de licencier tous les adhérents du club. Certains ont refusé en créant une section FSGT à l'intérieur du

club. D'autres ont tout bonnement refusé. Et résisté aux injonctions.

même pour les collectivités à qui l'Etat - à l'heure où l'on écrit ces lignes - va demander 2.5 Milliards d'économies pour réduire la dette de l'Etat. Alors que ce sont ces mêmes collectivités qui sont en prise directe avec les besoins de la population de leur territoire. Tandis que les associations sportives ne savent plus quoi faire avec les listes d'attentes de potentiels adhérents et qui poussent les murs des gymnases pour ne pas refuser d'adhésions.

[Le budget des sports à 1% du budget de l'État, une autre mesure symbolique réclamée depuis plusieurs décennies.](#)

Réclamer le relèvement du budget à la hauteur du 1%, c'est d'une part signaler la place minuscule qu'occupe le sport dans les choix budgétaires actuels. Le revendiquer, c'est d'autre part mettre en avant les besoins profonds de la population :

Le besoin d'augmenter significativement les d'heures d'EPS à l'École, au collège et au lycée en misant sur la formation continue des enseignants ; Le besoin d'une politique durable de rénovation des équipements sportifs à l'heure de la transition écologique ;

Le besoin d'équiper les territoires carencés où les inégalités d'accès aux activités physiques et sportives sont les plus criantes ; Le besoin de développer l'aide à une autre forme de professionnalisation qui vise à accompagner, solliciter, former les encadrants bénévoles - au lieu de remplacer ces derniers par des encadrants salariés qui bien souvent ne font pas suffisamment d'heures pour disposer d'un salaire suffisant pour vivre;

Le besoin d'encourager et soutenir les politiques locales et territoriales qui associent le mouvement sportif et les communes au développement de projets et d'actions en direction des populations les plus éloignées des pratiques sportives à l'image de ce que fait le département de la Seine Saint Denis.

Et peut-être qu'à rebours des injonctions sur la dette publique et le besoin de faire des économies, nous pourrions oser réclamer d'investir de manière utile dans un véritable service public chargé de l'animation des politiques publiques en matière de développement du sport et du capital physique à tous les âges. Ce qui serait un sacré changement de trajectoire depuis les premières politiques libérales de révision générale des politiques publiques en 2006 qui ont abouti jusqu'au transfert de charges du CNDS au mouvement sportif en 2020. La pratique sportive tout au long de la vie permet de développer une population en meilleure santé avec une espérance de vie en bonne santé allongée. Alors peut être aussi qu'il ne serait pas déplacé de développer des recettes provenant des industries qui nuisent à la santé physique et mentale de la population : développer des taxes sur les sodas ? dé plafonner les taxes sur les paris sportifs justement créées à l'origine pour développer le sport en France ? le mouvement sportif peut-il être à la hauteur de ses ambitions ? Pourra-t-il agir uni en portant de véritables revendications politiques visant le développement du sport de toutes les catégories de la population et en particulier des plus exclus du Sport ? La FSGT peut-elle porter ces revendications ?

\*\*\*\*\*

Budget 2025 : après la mobilisation de nombreux acteurs, quel sera le montant alloué au ministère des Sports ? Avec l'adoption du budget par le Sénat jeudi, le monde sportif est fixé sur les crédits alloués pour 2025. Moins fort qu'escompté, le coup de rabot s'élevé finalement à 108 millions d'euros par rapport à 2024, hors-jeux olympiques. Un article de [franco.info.fr](http://franco.info.fr)

*Des mois d'incertitudes et une enveloppe enfin connue. Les sénateurs ont adopté, jeudi 6 février, le budget 2025, au lendemain du rejet de la motion de censure déposée par La France insoumise à l'Assemblée nationale à la suite du recours à l'article 49.3 par le premier ministre François Bayrou. Au total, la "mission sport" du ministère dispose d'un budget de 593 millions d'euros, contre 775 millions en 2024. Il s'agit du plus bas niveau depuis 2021 (432 millions en 2021).*

*Il faut y ajouter les crédits issus des "taxes affectées", soit près de 240 millions d'euros en 2025, en hausse par rapport à 2024 (+74 millions). En outre, une ligne de 9,2 millions d'euros a été inscrite pour préparer l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2030 dans les Alpes françaises.*

**80 millions d'euros de baisse en moins que dans le projet Barnier**

*Si le ministère des Sports participe, comme les autres, aux économies pour ramener le déficit public français à 5,4% du PIB, les coupes sont moins drastiques qu'un temps envisagé. Alors que dans le projet initial,*

*dessiné par le gouvernement de Michel Barnier, une baisse de 188 millions d'euros était prévue – soit -20% par rapport au budget 2024 (hors lignes dédiées à l'organisation des Jeux olympiques) –, la réduction s'élevé finalement à 108 millions d'euros.*

*La mobilisation de champions tricolores et d'acteurs du monde sportif aura donc en partie payé. À la mi-janvier, le gouvernement avait proposé un amendement visant à retirer 34 millions de plus au budget du ministère des Sports, rejeté par le Sénat. Dans une tribune, 425 sportifs dénonçaient un "désastre annoncé" et en appelaient au président de la République, lequel avait répondu qu'il fallait "tenir nos engagements et mettre les moyens pour nos sportifs et pour que l'héritage des Jeux bénéficie à tous". Selon les informations de [franceinfo](http://franceinfo.fr), la mobilisation des sportifs aurait d'ailleurs été encouragée par la ministre des Sports elle-même.*

**Le monde sportif s'est fait entendre**

*La fronde a été entendue par les députés et sénateurs réunis en commission mixte paritaire (CMP), les 30 et 31 janvier, pour trouver un accord sur le budget 2025 de l'État. Les parlementaires sont ainsi tombés d'accord sur le fait de puiser davantage sur les revenus générés par la taxe sur les paris sportifs : 180,4 millions d'euros, contre 100,4 millions initialement prévus (sur un total disponible de 213 millions).*

*Cette somme est versée à l'Agence nationale du sport, qui mène pour le compte de l'Etat une partie des politiques publiques sportives. Le montant de la taxe affectée dite Buffet, sur les droits de diffusion, reste quant à elle inchangée à*

*59,6 millions d'euros, également versés à l'ANS.*

*La ministre des Sports, Marie Barsacq, s'était réjouie, vendredi 31 janvier, du budget proposé par la commission mixte paritaire : "Je crois que c'est une bonne nouvelle. Je pense que les parlementaires ont entendu le message adressé par à la fois les collectivités, le mouvement sportif et les sportifs eux-mêmes, notamment les grands médaillés de Paris 2024."*

**La création d'équipements, probable première victime des économies**

*Dans un rapport de la commission culture, éducation, communication et sport du Sénat(Nouvelle fenêtre), les sénateurs s'étaient émus à l'automne 2024 de l'impact de la baisse du budget dédié au sport sur plusieurs dispositifs phares en cours. En s'appuyant sur la prédiction de 188 millions d'euros d'économies du projet Barnier, les sénateurs pointaient ainsi la coupe franche dans les fonds alloués au plan "Génération 2024", dédié à la construction de nouveaux équipements sportifs sur le territoire (-100 millions d'euros prévus sur le projet d'origine).*

*Autres programmes qui pourraient être affectés par les coupes budgétaires : le Pass'sport et les deux heures de sport supplémentaires au collège. Il était prévu que les deux actions fusionnent, permettant une économie de 14 millions d'euros.*

*À noter que 66 millions d'euros d'économies sont à mettre au crédit de la non-reconduction de mesures spécifiques aux Jeux olympiques de Paris 2024 (primes aux médaillés, animations territoriales des Jeux, billetterie populaire.*

## Des jeunes qui pratiquent et qui s'engagent dans les associations sportives : Pourquoi ? Comment ? Quels projets fédérateurs ?

Le 1er février 2025, la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) une journée de travail sur la question de la Jeunesse dans la vie associative et sportive. Un événement marquant réunissant des jeunes issus de clubs des comités 38, 75 et 94. L'objectif principal était de réfléchir aux dynamiques d'engagement associatif et de pratique sportive des jeunes dans les clubs et comités, d'en comprendre les freins et les leviers, et de poser les bases d'un collectif actif en appui sur des projets fédérateurs.

Au total, entre les entretiens menés en amont et les participants à la première journée, 12 jeunes âgés de 16 à 28 ans ont pu échanger avec d'autres membres actifs, comprenant des salariés, des bénévoles et des militants de la FSGT. Les retours d'expériences et l'analyse des parcours des jeunes révèlent des points communs :

### Un Engagement lié à la passion et à la communauté

L'implication bénévole repose sur l'attachement à une discipline sportive et sur le lien social créé au sein du groupe. L'engagement n'est pas seulement un acte de participation, mais aussi un moyen de rester connectés avec des amis et de contribuer à la vie de la section ou du club. Un point récurrent dans les discussions est l'ambiance bienveillante, conviviale et inclusive. Ils restent pour le cercle social et aussi pour faire

perdurer la section ou le club dans lequel ils ont grandi. Plusieurs évoquent une famille, un esprit d'entraide et de la solidarité. A l'inverse, certain-es ont arrêté leur pratique à la suite d'un arrêt plus généralisé d'un cercle amical.

Des difficultés de conciliation études/vie professionnelle-bénévolat-sport.

La charge de travail scolaire et académique constitue un frein à l'engagement prolongé. La crainte est que les exigences académiques puissent les éloigner de leur pratique et de leur engagement, notamment pour celles et ceux qui aspirent à des études supérieures. Cependant, certain-es restent optimistes sur la possibilité de concilier ces deux aspects, en particulier celles et ceux qui se destinent à des études ou à des carrières professionnelles sportives. D'autres ont arrêté leur engagement ou leur pratique à cause de contraintes professionnelles, il leur était impossible de combiner entraînement personnel et encadrement. Plusieurs ont préféré continuer à encadrer plutôt que de pratiquer eux-mêmes.

### Rôle central des événements

Les jeunes attachent une grande importance aux événements fédéraux (ex : Fête de l'humanité, festival artistique national de danse et d'expression, etc.) ou à des événements organisés par leur section/club, qui servent de moments de cohésion et de partage. Ces événements sont perçus comme des occasions qui renforcent leur sentiment d'appartenance et de continuité au sein de leur activité sportive, en particulier quand ces événements sont autogérés et ouverts à tou-tes. Les temps comme

les stages de club ou les moments conviviaux sont vécu par certains comme « un retour sur leur investissement », c'est une forme de reconnaissance et un temps de rencontres.

#### Sollicitation, motivation personnelle et collective

Les jeunes sont pour la plupart sollicités par des figures ou introduit par des proches (amis, copines, famille, etc) lors de leur entrée dans l'encadrement sportif. D'abord pour de l'aide (accompagner un ami, installer du matériel, etc.) avant de se transformer en un engagement plus durable. Les jeunes sont souvent motivés par le fait de faire partie d'une équipe, d'un groupe (« une famille »). Cependant, il est également clair qu'ils souhaitent que leur engagement aille au-delà de la simple pratique sportive et devienne aussi un moyen d'expression personnelle et collective. Cette dynamique est aussi renforcée par la possibilité de partager et de transmettre des compétences aux plus jeunes. Plusieurs avancent l'envie de transmettre, de rendre la pareille et la vision politique du sport de la FSGT et du club est une motivation pour certains (valeurs d'accessibilité du sport pour tous).

#### Besoin d'accompagnement et de soutien

Les jeunes ont besoin de soutien pour organiser et maintenir leur engagement, que ce soit pour créer des événements, développer des projets ou simplement pour trouver un équilibre entre toutes leurs activités. Les mentors et les formations internes (au sein du club, du comité, de la fédération) et externes (ex : BAFA), ou même des espaces pour échanger et créer, sont perçues comme des ressources importantes pour réussir à combiner engagement bénévole et/ou pratique sportive et/ou études et/ou vie professionnelle. Plusieurs ont évoqué avoir

besoin d'un référent qui pilote l'activité et les différents animateurs et animatrices et qui peut les aider à analyser leur pratique d'encadrants, les séances et à progresser.

#### Que faire pour qu'il y ait plus de jeunes ?

Pour développer l'engagement, il est essentiel d'adopter une approche de proximité. Plutôt que d'envoyer des mails génériques, il est plus efficace de s'adresser directement aux dirigeants locaux afin de renforcer les liens et favoriser l'implication.

Les pratiquants eux-mêmes peuvent jouer un rôle clé dans l'animation et l'aide à l'organisation des activités, ce qui permettrait de dynamiser la vie associative.

Par ailleurs, la question du format compétitif mérite d'être repensée, notamment pour la tranche des 15-30 ans, souvent attirée par d'autres formes de pratiques - quand ils ne cessent par leur activité - avant de revenir vers des activités sportives plus adaptées à leurs modes de vie après 25 ans. Certaines disciplines souffrent d'un manque de stimulation compétitive, mais la double affiliation, en raison de son coût, peut être un frein contraire aux valeurs d'accessibilité défendues par la fédération.

Enfin, la transition dans la pratique de club - voir l'encadré - entre les groupes de jeunes et ados et les catégories adultes pose parfois problème en raison d'un écart générationnel trop important. Une piste intéressante serait la création de groupes spécifiques pour les 15-25 ans afin de fluidifier cette transition et de favoriser la continuité de la pratique.

S'investir à la FSGT à travers des projets porteurs de sens

Plusieurs projets et initiatives ont été présentés aux jeunes (Freissinières, Vivicittà, Erasmus, Freissinières, Séminaire, Festival des pratiques partagées du val de marne (le 28/06/25), Festival des jeunes par et pour les jeunes (Paris), Projet Palestine). Les jeunes ont donné leur regard sur ces projets et certains ont rejoint les collectifs organisateurs de ces initiatives.

Des perspectives d'actions ont été proposées lors de la journée. Elles restent à concrétiser dans un dispositif opérationnel. [Mise en place d'un référent](#) pour accompagner les encadrants et aider à l'organisation des séances. [Proposer un accompagnement plus structurant](#) pour faciliter la transition des jeunes vers des responsabilités bénévoles. [Repenser la transition des groupes jeunes/ados vers des collectifs jeunes adultes.](#) [Renforcement des événements fédérateurs](#) pour valoriser l'engagement. [Implication des jeunes dans l'organisation de projets](#) (Freissinières, Erasmus, Festival des jeunes, Projet Palestine, etc.). [Création d'une newsletter](#) pour partager les initiatives et inciter à l'engagement.

*Clémence BEAUFRERE - Marius HULOT*

Exemples de déterminants d'un parcours qui fonctionne

Les différentes étapes d'un parcours semblent être les suivantes :

- Aide animateur-ice
- Animateur-ice /Co-animateur-ice
- Tuteur-e/mentor-e//figures de référence
- Responsable/militant-e

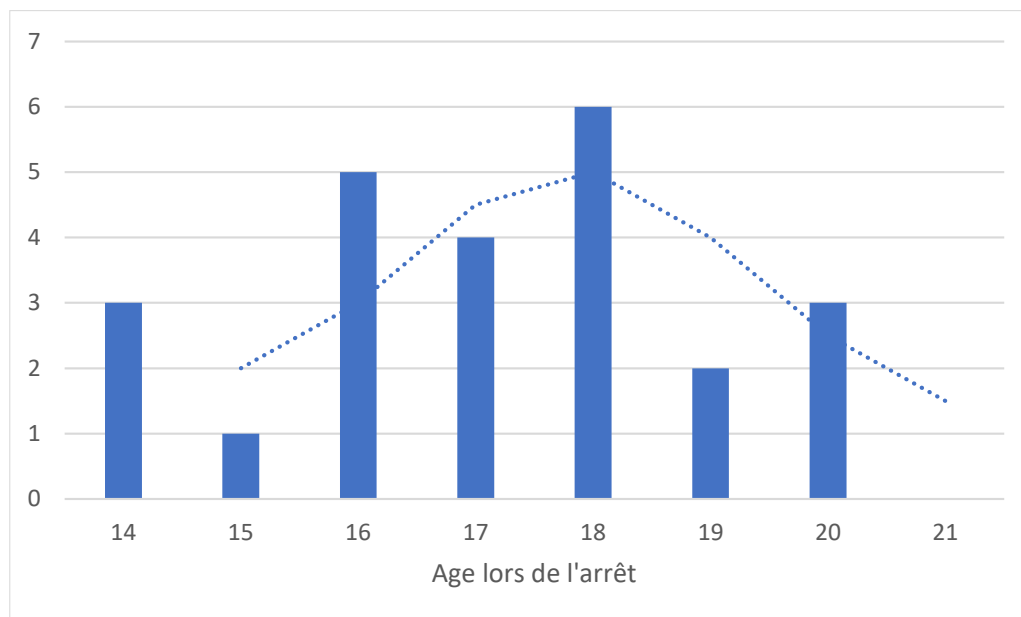
L'engagement des jeunes a d'abord lieu dans un club, puis il peut se poursuivre au sein du club et/ou du comité local ainsi que dans des projets fédéraux lorsqu'ils sont sollicités par des figures de références et qu'on leur propose des projets qui leur parlent.

Les éléments qui font que les jeunes s'engagent et restent engagés sont :

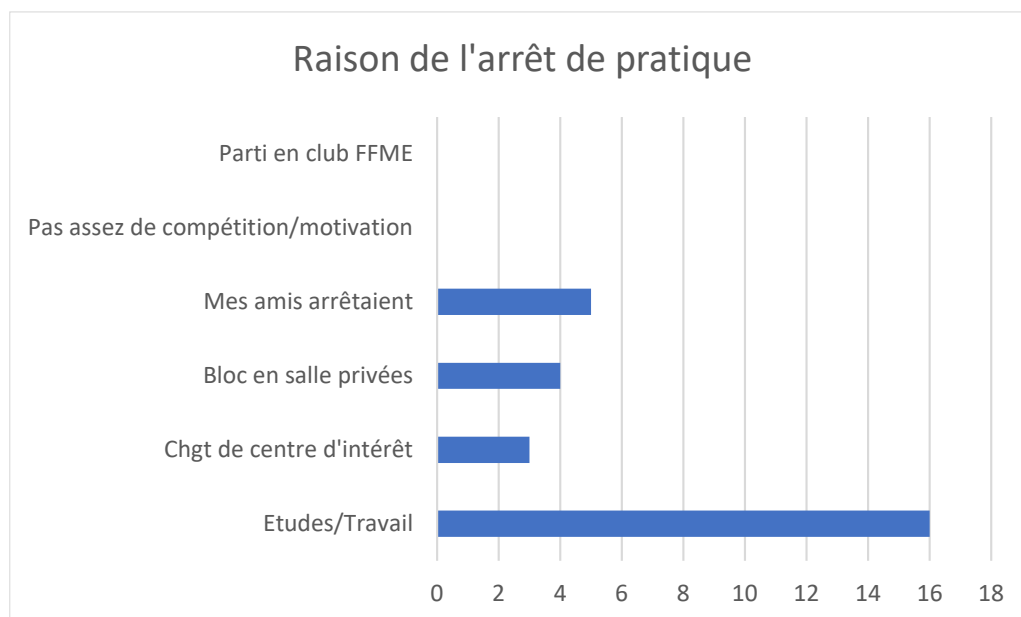
- La sollicitation
- Le plaisir de la pratique et de la transmission
- La reconnaissance
- Les figures de référence
- L'accompagnement / un dispositif de formation local et fédéral
- La convivialité
- Un environnement scolaire/professionnel et personnel favorable
- La participation et la contribution à des initiatives/projets/événements.

## Enquête auprès de jeunes licenciés (14-21ans) dans des clubs d'escalade FSGT sur les raisons de l'arrêt de la pratique

21 réponses à l'enquête menée en ligne.



*Sur les 21 réponses obtenues, la moyenne de l'arrêt de la pratique se situe vers 18ans, période d'entre dans les études supérieures.*



*L'arrivée de la vie active ou des études supérieures reste ici le facteur principal de l'arrêt de pratique sportive en club*

## Les pratiques partagées des personnes en situation de handicap et des personnes valides : Jouer... Progresser... Réussir... Ensemble...

En France, le handicap est défini depuis le 11 février 2005 par la loi dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » comme : « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* ». Or en 20 ans, il faut bien reconnaître que peu de choses ont changées et l'inclusion des Personnes en Situation de Handicap (PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP) est encore extrêmement compliquée. Le mouvement sportif n'y fait pas exception et nous devons aujourd'hui nous questionner sur les moyens que nous pourrions mettre en place chacun pour faire avancer cette question.

Dès sa création, la FSGT s'est donnée comme projet de faire du sport un droit pour toutes et tous. La découverte de l'autre doit conduire à l'acceptation de la différence qui devient alors une source d'enrichissement mutuel : tant pour la personne en situation de handicap, souvent stigmatisée et mise à l'écart que pour la personne valide qui peut parfois avoir des préjugés vis-à-vis de la différence. L'inclusion des personnes en situation de handicap par le

sport constitue un enjeu social et une source d'émancipation pour chacun et chacune. La FSGT encourage les pratiques sportives partagées, sur des lieux et des créneaux communs, sans à priori quant au type de handicap lorsque la pratique et le degré de handicap le permettent ou lorsque l'inclusion en milieu ordinaire est préconisée par l'équipe médico-sociale. Mais quels sont les différents types de handicaps ? Comment se comportent les personnes handicapées ? Comment les accueillir au mieux dans nos structures ? Sommes-nous capables de proposer des activités pertinentes ? Autant de questions auxquelles nous avons essayé de répondre lors de la soirée du 31 janvier animée par Véronique Jacquet, animatrice d'ateliers de multi activités enfants depuis plus de 10 ans dans l'association Les tourterelles de Villejuif.

Les Personnes en Situation de Handicap beaucoup plus présentes qu'il n'y paraît :

Le dénombrement des personnes en situation de handicap est très compliqué car extrêmement sensible aux critères retenus pour repérer ces dernières. Une étude de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) parue en 2023 annonce qu'il y a par exemple en 2021, 6,8 millions (13 % de la population) de personnes de 15 ans ou plus vivant à leur domicile qui déclarent avoir au moins une limitation sévère dans une fonction physique, sensorielle ou cognitive. Selon la définition retenue, de la plus stricte à la plus large qui prend en compte l'ensemble des limitations et restrictions, cette même étude compte entre

2,6 millions et 7,6 millions de personnes handicapées ou dépendantes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire. S'y ajoutent plus de 140 000 personnes de 16 ans ou plus hébergées en établissement spécialisé ainsi que 212 400 élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements du premier degré et 197 000 dans les établissements du second degré pour l'année scolaire 2021-2022.

Si la loi du 11 février 2005 donne une définition du handicap, cette notion est encore mal appréhendée et quasiment impossible à quantifier. Certaines personnes handicapées refusent par exemple d'être reconnues et sont alors impossibles à comptabiliser. En effet, le statut officiel d'handicapé, au-delà de son impact psychologique est reconnu à vie, entraînant entre autres des taux de rémunérations différents pour les travailleurs.

[Selon le ministère des Sports : 1 français sur 5 est en situation d'handicap.](#) <sup>1</sup>

Le Ministère des sports et des JOP annonce en 2023 que le handicap touche 12 millions de personnes en France soit près de 18% de la population. C'est le chiffre que nous retiendrons pour la suite de cet article. Autres chiffres intéressants : 80% des handicaps sont invisibles, ce qui rajoute à la complexité de la prise en charge et de la compréhension des situations ; 85% des handicaps sont acquis au cours de la vie, c'est-à-dire que la grande majorité des personnes en situation de handicap ont une

connaissance et des souvenirs de leur vie d'avant.

[Une personne sur deux en situation de handicap ne pratique pas de sport.](#)

Enfin, 48% des personnes en situation de handicap ne pratiquent pas de sport contre 34% de la population française générale.<sup>4</sup> Il y a donc un réel besoin de développer en France des pratiques sportives inclusives.

[Cinq familles de handicaps :](#)



[Les handicaps moteurs :](#)

C'est souvent le premier type de handicap auquel on pense et celui qu'on visualise le plus sur l'espace public grâce au pictogramme des Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Avec 3,5 millions de personnes touchées, dont seulement 360 000 en fauteuil, ce n'est pourtant pas le handicap le plus présent. Il résulte d'une atteinte de la capacité, de tout ou partie du corps, à se mouvoir, réduisant l'autonomie de la personne et nécessitant, parfois, le besoin de recourir à une aide extérieure pour l'accomplissement des actes de la vie quotidienne. Il peut être causé par différents types de pathologies comme l'hémiplégie, la paraplégie, la tétraplégie, l'amputation, l'infirmité motrice cérébrale...

---

<sup>4</sup> Source : Ministère des sports et des JOP ; communiqué de presse de mai 2023

#### Les handicaps sensoriels auditifs :

Avec 5,4 millions de personnes atteintes en France, il s'agit du handicap le plus répandu. Il désigne une perte partielle ou total de l'audition et entraîne parfois des troubles du langage. Dans la plupart des cas une perte auditive ne peut pas être guérie. Elle est compensée par un appareillage et la personne est dite malentendante. Une grande majorité des malentendants peuvent oraliser mais ils utilisent parfois la langue des signes pour communiquer (environ 300 000 signants en France). Malgré les idées reçues, cette dernière n'est pas universelle. Chaque pays a sa culture propre et donc chaque langue des signes reflète ces différences culturelles avec des signes différents d'une langue des signes à l'autre. Lorsque la perte d'audition est totale, la personne est dite sourde.

#### Les handicaps sensoriels visuels :

Sur les 1,7 millions de personnes déficientes visuelles en France, 14% sont aveugles et une minorité d'entre elles utilisent l'écriture braille. Les pathologies associées à ce type de handicap sont essentiellement la rétinopathie diabétique ou pigmentaire, le glaucome, la Dégénérescence Maculaire Liée à l'Age (DMLA), la cataracte ou encore le daltonisme.

#### Les handicaps psychiques :

Les handicaps psychiques sont toujours associés à des pathologies psychiatriques, qui entraînent une grande variabilité du

comportement et nécessitent une médicalisation importante : dépression, bipolarité, schizophrénie, névrose, paranoïa ... Les capacités intellectuelles sont quant à elles indemnes et peuvent évoluer de manière satisfaisante. Les maladies se manifestent la plupart du temps lors d'états de crises plus ou moins longues (de quelques minutes à plusieurs semaines) et intenses.

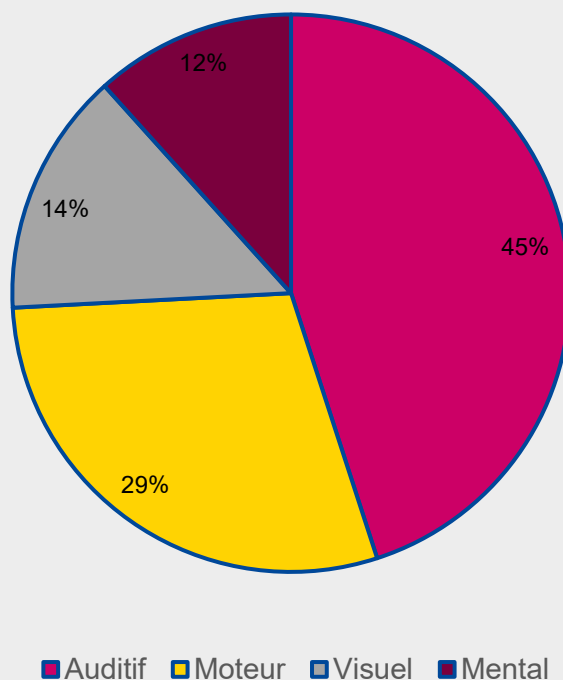
#### Les handicaps mentaux :

Ils résultent d'une déficience intellectuelle, le plus souvent de pathologies identifiables telles que traumatisme, anomalie génétique, accident cérébral. Ils associent une limitation des capacités intellectuelles qui n'évolue pas, une stabilité dans les manifestations des symptômes et une prise médicamenteuse très modérée.

#### Les maladies invalidantes :

On entend par maladie invalidante toute affection chronique ou aiguë, toute maladie respiratoire, digestive, parasitaire, infectieuse. Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives. C'est en réalité un grand fourre-tout où l'on peut mettre tout ce qui n'irait pas dans les 4 premières familles de handicaps. On peut citer par exemple la fibromyalgie, les Troubles De l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH), les cancers, les dys (dyslexie, dyspraxie, dysphasie...), les atrophies musculaires évolutives, les troubles mnésiques...

## Répartition des différents handicaps



Les Pratiques Partagées à la FSGT : Jouer, partager, progresser et réussir ensemble

Les pratiques partagées sont une démarche qui vise à construire et proposer des activités sportives et/ou artistiques inclusives, dans lesquelles les personnes en situation de handicap et les personnes valides vont pouvoir jouer, partager, progresser et réussir ensemble.

Les personnes en situation de handicap ont avant tout besoin de 3 éléments pour entrer et s'épanouir dans une activité : un objectif clair et atteignable pour avancer et progresser, de la reconnaissance et du plaisir. Il faut absolument veiller à bien intégrer ces 3 principes dans une construction de séance à destination de personnes en situation de handicap.

Objectifs atteignables, reconnaissance et plaisir, les ingrédients indispensables de la pédagogie des pratiques partagées

Chaque handicap entraîne des comportements extrêmement différents, pour un même handicap différentes personnes peuvent elles-mêmes avoir des comportements différents et une même personne handicapée peut avoir des comportements extrêmement différents selon les jours et/ou les heures. On voit donc que la principale complexité en tant qu'animateur et animatrice accueillant des personnes en situation de handicap consistera à appréhender et de comprendre les attitudes de chaque sportif et sportive à un instant T. Cela demande évidemment beaucoup d'expérience mais surtout de l'écoute et de la bienveillance. Si le dialogue et l'écoute de tout sportif ou sportive que l'on encadre est très important, ils deviennent essentiels pour des personnes en situation de handicap. Veillez donc en début de séance à bien accueillir chaque personne et à la questionner sur ses capacités et son état du moment.

Toute activité physique ou artistique peut se pratiquer en situation partagée. Il faut dans un premier temps comprendre les problématiques du public ciblé. Pour cela il ne faut pas hésiter à questionner directement les personnes sur leurs capacités ou à défaut leurs référents. On réfléchit ensuite aux aménagements à apporter pour permettre à chacun et chacune d'entrer, rester et progresser dans l'activité sans dénaturer la logique interne de l'activité pratiquée. Enfin durant la séance, au moindre signe perçu ou à la première impression qu'une personne ne va pas bien, il ne faut pas hésiter à modifier et adapter

les contenus. Lors d'ajout de règles spécifiques ou de modifications pour adapter l'activité, il faut veiller à ce que ces changements soient acceptés de toutes et tous.

Les personnes atteintes de handicaps sensoriels, mentaux ou psychiques ont parfois besoin de se mettre en retrait de l'activité pour être au calme. Aussi il est souhaitable de prévoir un espace dédié et d'en informer l'ensemble des pratiquants en début de séance : « Là-bas, il y a une zone sans ateliers avec des chaises et des tapis. Si vous en avez besoin, vous pouvez y aller à tout moment durant la séance ».

[Vers le premier Festival Départemental des Pratiques Partagées en Val de Marne le 28 juin 2025 à Villejuif](#)

L'accueil de Personnes en Situation de Handicap et l'aménagement de jeux en situation de Pratique Partagée demandent avant tout de la bienveillance, de l'écoute, de l'adaptabilité et du temps. Comme tout animateur sportif, nous pouvons et nous devons faire des erreurs et rater une animation de séance. L'essentiel sera de prendre le temps nécessaire pour comprendre ces erreurs et répéter les expériences pour parfaire nos compétences. Le public des personnes en situation de handicap est d'une richesse et d'une diversité incroyables. Il vous transmettra en retour de votre engagement une énergie et une reconnaissance exponentielle. Alors n'hésitez plus. Lancez-vous dans l'aventure. Le comité construit actuellement un planning d'accompagnement, d'échange et de formation autour des pratiques partagées qui débouchera par l'organisation d'une grande journée de rencontre le samedi 28 juin à Villejuif. Pour plus d'informations rendez-vous sur notre site Internet ou contactez-nous pour nous faire connaître vos besoins et attentes.

## Formation de formateur :

### Arbitrage à 2 en football à 11.

### Retour vers le futur... en vidéo

Imaginez la scène : Juin 2023 à Paris. Finale de la Coupe Nationale FSGT Auguste Delaune. Deux adversaires s'affrontent mais sans juges de touche – aujourd'hui on dit arbitre assistant – et Ô surprise, deux arbitres au centre qui arbitrent de concert, façon chorégraphie, avec une gestuelle si analogue qu'on ne sait plus qui a sifflé la faute en premier. Vous ne rêvez pas, Platini y a pensé pour résister au développement de la VAR et conserver une dimension plus humaine... La FSGT l'a inventé à la toute fin des années 90. Au siècle dernier donc.

Une innovation en est réellement une si et seulement si elle se généralise...

2024 : Tournoi fédéral des sélections à Toulouse, berceau de l'arbitrage à deux chez Patrick Finkbeiner qui inspirera avec d'autres glorieux formateurs d'arbitre <sup>5</sup> tout le travail de conception initiale. Tous les matchs se déroulent avec deux arbitres au centre. Les plus aguerris sautent aux yeux. Ils se sentent en confiance, ils agissent de concert donc et se déplacent de façon coordonnée pour disposer d'un champ de vision à l'intérieur du jeu et au bout des blocs équipes afin de surveiller la ligne du hors-jeu et la ligne de touche. Ici, pas de place aux palabres et aux contestations. L'assurance dont fait preuve l'arbitre qui est le plus proche de la faute est soutenue par son collègue qui intervient très

rapidement... La contestation s'éteint et le jeu reprend vite.

Et pourtant donc, une innovation en est réellement une si et seulement si elle se généralise...

Octobre 2024 : commission départementale des arbitres dans un comité de la région parisienne. Les désignations d'arbitres sur les premiers matches de brassage ne sont pas simples à faire : entre ceux qui aimeraient bien mais qui ne connaissent pas l'arbitrage à deux parce qu'ils n'ont pas été formés pour, ceux qui pensent qu'il faut arbitrer seul parce qu'eux aussi n'ont pas été formés et ceux qui ne jurent plus que PAR l'arbitrage à deux depuis qu'ils y ont goûté, la mayonnaise a du mal à prendre.

Le document d'orientation produit par le collectif fédéral des arbitres en décembre 1997 indiquait : *actuellement, l'arbitrage des rencontres est assuré par un seul arbitre, directeur du jeu, aidé d'arbitres assistants, dont les décisions sont suivies d'effets ou non.*

*Il décide seul concernant les faits de jeu, les sanctions à l'égard des joueurs, la durée de la partie. Il confirme et affirme les décisions de ses arbitres assistants.*

*On constate que le football évolue dans les comportements, l'environnement, les modes de jeu, la vitesse d'évolution sur les terrains, les enjeux, les objectifs de la pratique sportive.*

*Il est donc nécessaire que l'arbitrage et l'arbitre se donnent les moyens d'évoluer en fonction des*

---

<sup>5</sup> Raymond Brazillet (94) Patrick Finkbeiner (31) Ali Guetari (13) Pierre Leclercq (94), Raymond Moro (75) Henri Tardieu (42)

*éléments, ci-dessus, mais aussi et surtout parce qu'un homme seul n'a pas la possibilité de « tout voir », « tout sentir » et « anticiper », et de « tout apprécier » dans le déroulement de la partie.*

*De plus, la contestation largement entrée dans les mœurs, influence lourdement un homme dont les dépenses d'énergie physique et psychologique sont importantes. C'est pourquoi, aujourd'hui, il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'arbitrage : c'est l'arbitrage à deux arbitres de champ.*

*Il permettra les améliorations suivantes : l'évolution de l'arbitrage ; meilleure vision du jeu ; être plus près de l'action ; deux arbitres sont plus respectés qu'un ; responsabilité partagée ; plus de sécurité pour les joueurs et les arbitres ; meilleur rapport entre les joueurs et les arbitres ; diminution des contestations surtout sur les hors-jeux, la violence, les tricheries.*

Des observations d'époque qui sont aujourd'hui résolument d'actualité...

Depuis 2017, la commission interdépartementale de football en Ile de France multiplie les séquences de formations et d'échanges d'expérience pour rénover les compétitions, l'arbitrage et les procédures de discipline. C'est dans cette dynamique qu'un collectif de formation s'est mis en route pour profiter du rassemblement des sélections départementales de foot à 11 à Toulouse fin mars 2024. A l'occasion, la FSGT s'équipe d'une caméra robot pilotée par l'intelligence artificielle et les matches seront filmés en plan large, sans assistant humain pour tourner la caméra. A la fin de chaque match, une bonne quinzaine d'arbitres se retrouvent pour débriefer à partir du film des matches qui ont précédé. Chacun se voit arbitrer,

voit son collègue... et la formation s'opère quasi en direct avec des formateurs expérimentés et vétérans des premiers arbitrages à deux.

La captation des images aura donné lieu à un premier montage qui avait besoin d'être régulé avant une diffusion plus générale dans les formations d'arbitres de la Région Parisienne en vue de la saison 2025/2026. La quinzaine d'arbitres présents à Toulouse en mars 2024 et quelques autres se seront retrouvés donc ce jeudi 30 janvier 2025. Devant une série de montages. Fred Safraoui, formateur d'arbitres FSGT en Ile de France et à la conception du montage vidéo animera la formation. 3 heures denses qui auront servi à réguler un premier montage... et à former à nouveau les futurs formateurs d'arbitres et autres arbitres expérimentés.

Une innovation n'en est une que si et seulement si elle se généralise... Rendez-vous vers le futur pour vérifier...

## Les Commissions disciplinaires :

### Un pilier de la justice sportive

Les commissions disciplinaires jouent un rôle central dans la régulation des pratiques sportives. Contrairement aux autres instances de régulation, elles sont spécifiquement chargées d'examiner les infractions aux règles sportives et d'appliquer des sanctions adaptées, garantissant ainsi l'équité des compétitions. Elles veillent à l'application des règles et garantissent des sanctions justes en cas d'infraction. Mais comment fonctionnent-elles et selon quels principes ? Décryptage.

Le 6 février 2025 au soir, les bénévoles des commissions disciplinaires ont suivi une formation au Comité FSGT du Val-de-Marne pour mieux appréhender leur rôle et leur fonctionnement. L'objectif : garantir une application rigoureuse des règles pour assurer l'équité sportive et le respect des valeurs du sport.

#### Une formation interactive

La formation a immergé les participants dans des mises en situation réalistes grâce à la méthode du théâtre forum, offrant une analyse percutante des cas concrets. En complément, un quiz interactif a été mis en place pour évaluer leurs compétences, encourager les échanges et renforcer l'apprentissage. Cette session marque une première étape dans un cycle de formations destiné à approfondir ces thématiques et à accompagner nos bénévoles des commissions disciplinaires.

#### Un cadre juridique strict

Les commissions disciplinaires ne fonctionnent pas en vase clos. Elles s'appuient sur des textes précis, notamment le Code du Sport (articles R

131-3 et R 132-7), ainsi que sur un règlement disciplinaire type basé sur les articles L. 131-8 et R. 131-3 du même code. À ces fondements s'ajoutent les règlements disciplinaires spécifiques des fédérations et de leurs structures déconcentrées.

#### Une organisation bien huilée ; Des structures adaptées

Chaque structure déconcentrée de la fédération peut mettre en place sa propre commission disciplinaire, en suivant le modèle fédéral. La composition minimale est de trois membres, désignés par l'instance dirigeante ou l'Assemblée Générale de la structure concernée.

Quelques règles incontournables : La majorité des membres ne doivent pas faire partie des instances dirigeantes dans le cadre d'une commission disciplinaire territoriale. ; Le président de la structure est automatiquement exclu ; Les salariés peuvent être instructeurs, mais ne peuvent siéger dans l'instance disciplinaire ; La durée du mandat des membres est alignée sur celle des instances dirigeantes.

#### Qui fait quoi ?

Le président de la commission : il est désigné par l'instance dirigeante et convoque les débats. En cas d'égalité lors d'un vote, sa voix est prépondérante. L'instructeur : il est chargé d'examiner les dossiers et peut être un salarié de la fédération ou d'une structure déconcentrée. Le secrétaire de séance : il assiste aux réunions et rédige les procès-verbaux.

#### Des principes intangibles

##### Impartialité et indépendance

Pour garantir des décisions justes, aucun membre ne peut siéger dans plus d'une commission disciplinaire. De plus, les représentants légaux des comités et ligues en

sont exclus. Chaque membre doit signaler tout conflit d'intérêt et ne peut participer à une décision s'il a déjà été impliqué en première instance.

#### Une procédure contradictoire

La personne poursuivie bénéficie de droits clairs: Elle est informée des faits qui lui sont reprochés ; Elle peut être assistée d'un avocat ou d'un représentant ; Elle doit être convoquée au moins 7 jours avant la séance (sauf en cas de procédure d'urgence).

#### Confidentialité et proportionnalité

Tout membre d'une commission disciplinaire est tenu au secret des délibérations. Toute violation de cette obligation peut entraîner des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la commission ou d'autres mesures définies par les règlements en vigueur. Les sanctions, quant à elles, doivent être adaptées à la gravité des faits et ne peuvent être prises sans texte juridique de référence.

#### Un processus millimétré

##### L'instruction

Un dossier est instruit dès lors que l'intégrité physique ou morale des pratiquants, arbitres ou juges est mise en cause. Le rapport d'instruction doit: Rappeler la saisine et les motifs de l'instruction ; Résumer les faits et témoignages ; Qualifier juridiquement les infractions.

L'instruction peut avoir lieu, si le/la Président de la commission de discipline en fait la demande.

##### La décision

Une fois la commission réunie, elle prend sa décision en suivant un protocole bien défini: Présentation des faits ; Débat et analyse des preuves ; Délibération et vote ; Notification

des sanctions avec mention des voies et délais de recours.

#### Des sanctions encadrées

L'éventail des sanctions va de l'avertissement à l'exclusion définitive d'une fédération, en passant par des amendes financières ou des suspensions. Certaines sanctions, comme l'avertissement ou la radiation, ne peuvent être assorties d'un sursis.

#### Un recours toujours possible

Après une décision de première instance, l'appel doit être interjeté dans un délai de 7 jours. L'organe disciplinaire d'appel dispose alors de 4 mois pour statuer à partir de l'engagement initial des poursuites. En dernier recours, la conciliation devant le CNOSF est obligatoire avant toute procédure judiciaire.

#### Une justice interne nécessaire

Les commissions disciplinaires sont un rouage essentiel de la régulation sportive. Elles permettent d'assurer un cadre équitable et de garantir que le sport reste un espace de respect et de loyauté. Un travail exigeant mais nécessaire pour préserver l'éthique et l'intégrité des compétitions. À titre d'exemple, des affaires marquantes comme celles impliquant des fraudes aux compétitions, des comportements antisportifs notoires ou encore des violences morales et physiques ont été traitées avec rigueur par ces instances, assurant ainsi l'application stricte des règlements. Même si toutefois, il reste encore du travail pour harmoniser la composition, le fonctionnement et les procédures disciplinaires en Ile de France.

## Assemblée des associations

### Ivryennes FSGT – Ex US Ivry

L'US IVRY Omnisports a été dissoute en 2024, suite à l'accident grave d'un adhérent de sa section lutte en 2009. L'USI a été condamnée définitivement en justice à payer de lourdes indemnités (plusieurs millions d'Euros) à la famille et a été déclarée en cessation de paiement. Face à cette situation, les anciennes sections se sont constituées en associations autonomes déclarées en préfecture, dont une grande partie<sup>6</sup> se sont affiliées à la FSGT en 2024/2025. Parallèlement, des discussions restent engagées, en concertation avec la Municipalité d'Ivry, en vue de constituer une union des clubs sportifs d'Ivry. Soucieuse d'accompagner ce processus, la FSGT a souhaité rencontrer les nouvelles associations pour échanger sur la reprise des activités, les difficultés rencontrées lors de cette transition et examiner ce que le comité départemental peut faire pour aider.

[Adhésions, finances, fonctionnement associatif, relation avec la municipalité : quel bilan à mi-saison ?](#)

Les 3 clubs présents relatent à des degrés divers à la fois des difficultés mais aussi des effets positifs à la création d'associations autonomes. L'élément le plus positif est que l'ensemble des anciennes sections a pu se constituer en associations, déclarées en préfecture et affiliées

à une fédération. Cela leur a permis de reprendre leurs activités dès le début de saison.

À ce jour, il y a même plus d'adhérents cumulés dans toutes les nouvelles associations qu'au sein du dernier effectif global de l'US Ivry omnisports (hors football et handball)

L'Association Multisports Ivry recense environ 900 adhérents et rassemble 5 anciennes sections de l'USI qui ont décidé de se regrouper : G3, Aquagym, Gym Forme, Enfants multisports et Volley-ball (il y avait environ 1000 adhérents cumulés dans les 5 sections USI). Une perte d'environ 80 anciens adhérents à la section Gym Forme compensée en partie par l'arrivée de nouveaux adhérents. Une perte d'environ 50 membres à la section Enfants multisports.

L'association Ivry Montagne Escalade recense environ 230 adhérents - effectif en légère progression. Quant à Urban Solidance elle regroupe environ 120 adhérents (stable)

[...Des difficultés pour faire face à la gestion administrative et financière et la responsabilité des dirigeants :](#)

Assumer des missions que le club omnisports prenait en charge pour les sections auparavant. Déclaration en préfecture, ouverture compte bancaire, comptabilité, feuilles de paye pour les clubs ayant des salariés/animateurs rémunérés, affiliation aux fédérations, demande d'installations auprès de la municipalité, poids de la responsabilité plus importante, etc.

Nécessité d'assurer l'équilibre financier alors qu'en cas de déficit ponctuel d'une section, l'USI

---

<sup>6</sup> Associations représentées Association Multisports d'Ivry - Ivry Montagne Escalade - Urban Solidance Ivry. Associations affiliées FSGT invitées et non présentes : Union Sportive d'Ivry Tennis de table,

Union Sportive d'Ivry Athlétisme, Union Sportive d'Ivry Cyclisme, Tennis Club Ivry, Cercle des Nageurs d'Ivry, Ivry Boxing club, Plongée Sub Ivry.

omnisports pouvait palier. Le tarif de cotisation risque d'augmenter pour les associations qui ont un ou des salariés.

Nécessité de créer son propre site internet pour être mieux identifié et communiquer avec ses adhérents. Inscriptions des adhérents : reconstituer les groupes de communication sur réseaux sociaux et site internet. Nécessité de prolonger les permanences d'inscriptions jusqu'à Noël.

Pas de fond propre au départ obligeant à mettre en place des systèmes de pré-paiements par les adhérents pour commander du matériel ou des équipements.

Nécessité d'informatiser le processus d'adhésion pour des clubs ayant plusieurs centaines de membres (en préparation pour l'AMI la saison prochaine, déjà en place via un compte HelloAsso pour Ivry Montagne Escalade incluant la demande de licence FSGT par l'adhérent.

Perte d'identité : changement de nom pour les activités multisports.

Relations avec le service des sports rendues compliquées pour la demande de créneaux sur les installations faites par chaque nouvelle association. Le service des sports se révèle sous dimensionné pour gérer la situation. Problèmes accentués concernant la piscine souvent fermée pour des problèmes de vétusté nécessitant des travaux de manutention fréquents.

...Et des effets positifs avec une clarification de la conception omnisport des activités et de la vie associative

Pour l'AMI, une seule cotisation de 150 € permet de pratiquer une plus grande diversité de séances ; lorsqu'un animateur rémunéré est absent, cela pénalise moins les adhérents qui peuvent se reporter sur une plus grande diversité d'activités proposées ; une plus forte mobilisation lors de l'AG (140 participants) et une coordination nécessaire entre dirigeants des anciennes sections ce qui produit plus d'échanges et d'écoute même si la prise de responsabilité à la direction de la nouvelle associations reste difficile.

Pour Ivry Montagne Escalade, le maintien de la diversité des activités proposées auparavant (mur d'escalade, sorties Bleau et falaise, sorties ski rando et alpinisme, contribution à la Cop Alpi, etc.). Par ailleurs, sans que cela ait un lien avec la dissolution du club, la livraison par la Municipalité cette saison du nouveau mur au collège G. Halimi (de grandes surfaces et hauteurs incluant blocs et voies) permet d'attirer et d'accueillir plus de monde (pas d'arrêt des adhésions, ni de liste d'attente en cours de saison).

Ce nouveau mur génère un engouement et une mobilisation bénévole extraordinaire pour préparer l'accès et l'utilisation du nouveau mur : démontage de l'ancien et transport du matériel, aménagement du nouveau et ouverture des voies en faisant appel aux clubs voisins.

La prise d'initiative et l'investissement bénévole de jeunes et moins jeunes dans la réalisation d'un projet concret qui a du sens pour eux, se révèle spectaculaire.

Urban Solidance : Le club tend à se renforcer avec l'implication de parents dans l'animation d'une séance nouvelle pour les 5-7 ans et dans la vie de l'association (fêtes) ; L'implication d'une

animatrice bénévole en plus des intervenantes rémunérées (en autoentrepreneur) ; plus d'adultes dans le groupe hip-hop afro danse

[Un Projet de création d'une Union des clubs sportifs d'Ivry...](#)

Depuis la perspective de la dissolution de l'USI, le projet de constituer une Union des clubs sportifs d'Ivry auxquelles les nouvelles associations adhèreraient volontairement, est en débat. Ce projet a le soutien de la municipalité et une réunion avec l'ensemble des clubs (anciennement section de l'USI omnisports) a eu lieu lundi 3 février 2025.

Les principaux enjeux ? coordonner les demandes d'installations des clubs avec le service des sports ; aider les clubs en matière de formation (notamment à la gestion administrative et financière) ; entretenir les liens entre clubs et les possibilités de mettre en place des initiatives communes (faire vivre l'omnisport)

Des doutes existent : La municipalité a objectivement intérêt à la création de l'Union. L'enjeu pour tous est de créer les conditions pour que les clubs eux-mêmes y aient intérêt et s'impliquent dans l'élaboration du projet (la rédaction des statuts) et la future direction de l'Union. Mais si l'Union est cofinancée par les clubs et la municipalité, quelle répartition de la subvention municipale globale entre l'Union et les clubs ?

[Quels enseignements tirer de cette première étape ?](#)

La dissolution de l'USI pose des problèmes certains et nouveaux aux différentes associations. Mais, lorsque l'on est dans la difficulté, on a tendance à se remobiliser, on doit trouver des solutions pour que l'activité perdure et cela génère des prises d'initiatives et renouvelle parfois l'engagement associatif et militant.

L'autonomie de chaque association permet de se recentrer sur sa discipline sportive et s'impliquer pour la développer, sans « subir » les lourdeurs de la structure omnisports. Cependant cela renforce le risque de « l'isolement » dans son sport et de l'affaiblissement de la vision d'ensemble des besoins de la population.

Comment garantir que les clubs sportifs d'Ivry continuent de jouer un rôle social, éducatif et solidaire dans la cité, ce sera peut-être le rôle essentiel de la future Union des clubs. C'est aussi la contribution que le Comité FSGT du Val-de-Marne peut apporter en mettant en place des activités ouvertes à toutes et tous, en proposant des formations pour les animateurs et dirigeants et en apportant son soutien à l'organisation de temps forts associant la diversité des clubs.

## Premiers tournois de Foot à 7 auto arbitrés féminin + en Val de Marne

Le comité FSGT a organisé son premier tournoi de foot à 7 autoarbitré Féminin+ le 28 janvier en soirée. Avec un tournoi par mois jusqu'en juin, le cycle vise à rassembler suffisamment d'équipes pour créer une poule de championnat féminine de foot à 7 autoarbitré pour la saison 2025/2026.



## Conférence gesticulée : Nages, Voles, Glisses. Le sport c'est politique !

Un immense merci au trio d'actrices talentueuses Mounia Mahfoufi, Emmanuelle Bonnet Oulaldj et Valéry Arramon. Des tapis de gym de la cité des combattants à Vitry aux bébés nageurs de Pau sans brassards, en passant par la candidature au CNOSF, elles nous auront fait vivre 1h15 de culture et d'éducation populaire sur la fonction résolument politique et émancipatrice du sport populaire, le vrai, celui qui se pratique.

Bientôt à nouveau près de chez vous, restez connectés.



## Liste des participants

ALMEIDA	YANNICK	AMI
ALMEIDA		
AMARA	LINDA	HELPMESERENITY
AMIOT	MARTINE	NORDIQUE SAINT MAURICE
ARAGNOUET	QUENTIN	ASG BAGNOLET
ARRAMON	VALERY	FSGT 64
BASMIH	SAID	CLUB DEFENSE BALARD
BASTIN	JEAN MARIE	ASC BNP PARIBAS PARIS
BATTISTI	PIERRE-YVES	NORDIQUE SAINT MAURICE
BAUBEAU	ESTHER	FSGT 94
BEAUFRERE	CLEMENCE	FSGT
BEDADI	ADEL	AS PLUS LOIN
BEL	MARIE FRANCE	AMI
BELLET	MARIE-FRANCE	ASSOCIATION MULTISPORTS D'IVRY
BENSIKHALED	FARID	FSGT 94
BLANCHET	PASCAL	COMMISSION VOLLEY IDF
BOITEUX	JEAN MICHEL	ES VITRY
BONNENTIEN	JEAN LOUIS	IVRY MONTAGE ESCALADE
BONNET OULALDJ	EMMANUELLE	FSGT
BONNET OULALDJ	NICOLAS	US IVRY CYCLISME
BONNET OULALDJ	GARANÇE	FSGT
BOUDELIA	MOHAMED	ASS BELLEVILLE
BOURDIN	CHRISTINE	AMI
BOUSSAHA	ABDELRAOUF	AS CHARDONNET
BRETON	NICOLE	AMI
CHAMBAULT	CLAUDE	CFA SPORTS DE NEIGE
CHAZAL	DOMINIQUE	
CHESNOY	PIERRE	USGAZELEC PARIS IDF
CHESNOY	MARIE FRANCE	USGAZELEC PARIS IDF
CLAUSSE	THOMAS	QUATRE PLUS ESCALADE
CLAVO DIAZ	HUGO	PRÉSIDENT
COULIBALY	IBRAHIMA	FC SOLVEIRA
CROUZIER	MICHEL	SOH
DELAUNAY	ALEXANDRE	ES VITRY ATHLETISME
DOUGLAS	DAVID	PARIS PANTIN FC
FAVIER	MARTINE	AMI
FAVIER	JEAN PIERRE	AMI IVRY
FRICOT	THIERRY	AS BARRACUDA
GALLICIER	MATHIEU	FSGT 94
GENIN	CHRISTIAN	ASJ12
GOZIN	DANIELLE	COMITÉ DE PARIS , CDA TENNIS
GRAMBOUTE	AMADOU	AMI IVRY
GRIMOULT MEZARI	ALBAN	IVRY TENNIS DE TABLE
HAFDI	SABRINA	LIGUE IDF
HALAF	TAHAR	URBAN SOLIDANCE
HATTERER	JEAN PAUL	COMITÉ 93
HELIE	TOM	LIGUE IDF

HOPPE	MICHAEL	SDS VILLEJUIF
HORRI	MONA	RSCM VOLLEYBALL
HOYEZ	HELENE	FSGT 94
HULOT	MARIUS	FSGT
JACQUET	VERONIQUE	LES TOURTERELLES
KEITA	OMAR	ES VITRY ATHLETISME
KERHEL	BETTY	CFAA
LARRIEU	AUDREY	LIGUE
LEGAUX	STEVEN	SIÈGE FÉDÉRAL
LOUMI	HICHEM	FRATERNITÉ SPORTIVE COLOMBES
LUNEAU	ANDRE	USMT IVRY
LY	AHMADOU	FSGT
MAHFOUFI	MOUNIA	LAME
MALLE	LAMINE	DEMOCRATIE POLYGONAISE
MANDIOUBA	PARFAIT	AS MALGACHE
MAROUCHKA	THOMAS	NORDIQUE SAINT MAURICE
MARTIN	AURÉLIEN	CPS X - FLM (FAITES LE MUR)
MEDJDOUB	ABDENOR	COMITÉ DE PARIS
MELLOUK	MOHAMED	ES VITRY
MEUNIER	ALICE	ES VITRY CIRQUE
MIETTE	KILLIAN	ES VITRY CIRQUE
MOLENE	LINE	FSGT 75
MOUSTARD	LAURENT	COMITÉ DÉPARTEMENTAL 94
NARCISSE	CLEMENCE	CSMB
NGO	FRÉDÉRIC	JEUNESSE ATHLÉTIQUE DE MONTROUGE
NORMAND	YANIS	FSGT 34
OFOUNDA	WILLIAM RICY	T M H
OSMANI	INES	ES VITRY CIRQUE
PATAROT	ALAIN	ECHECS
PEIGNE	JEAN CLAUDE	ASG BAGNOLET
PETITET	ANTOINE	SIÈGE FÉDÉRAL
PIN	MARGOT	CMAA
POIRIER	PAUL	QUATRE PLUS ESCALADE
POMMIER	EMILIE	LIGUE IDF
RAVIER	JEAN PIERRE	RSC CHAMPIGNY
REBRAY	ANNE MARIE	ATHLETISME
RENAULT	AMANDINE	AVOP
RENOUX	YVES	FSGT
RIGAUX	PASCAL	AS BARRACUDA
ROULT	PATRICK	INSEP
ROULT	VALERIE	ASG BAGNOLET
SAFRAOUI	FRED	COMMISSION ARBITRES FOOT A 11
SILVA	FLORENCE	IVRY MONTAGNE ESCALADE
TAFFLET	MICHEL	IVRY MONTAGNE ESCALADE
TAUBER	LISE	NORDIQUE SAINT-MAURICE
THOMAS	GUILLAUME	QUATRE PLUS ESCALADE
TOLONI	DOMINIQUE	TEAM PROGRESS